

C H A R T E A G R I C O L E

P A R C N A T U R E D E M I R I B E L J O N A G E



J A N V I E R 2 0 0 5



► L'agriculture est une pratique ancienne sur le territoire du Parc nature. Une vingtaine d'agriculteurs viennent encore aujourd'hui exploiter 400 hectares de terrains appartenant au SYMALIM.

Dans le cadre de l'élaboration du plan directeur du Parc nature pour la période 2003 - 2013, nous avons souhaité engager en priorité un travail de concertation avec l'ensemble des exploitants concernés. Il s'agissait de nouer un véritable dialogue permettant d'inventer un équilibre entre les nécessités économiques des exploitants et le respect des grandes vocations du site.

En 2003, une commission agriculture, présidée par Daniel PAGE, a été constituée pour piloter l'ensemble de la démarche. Un diagnostic de la situation existante a notamment mis en évidence une méconnaissance réciproque entre le Parc et les agriculteurs. En parallèle, le SYMALIM a précisé sa vision de l'agriculture sur le Parc nature. Cette activité a toute sa place dans la mesure où elle intègre les exigences du développement durable sur le site : protection de la ressource en eau, valorisation de l'espace rural et accueil du public, gestion de la biodiversité, écrêtement des crues...

A partir de ces orientations, une commission réunissant des représentants des exploitants, des élus, des techniciens du SYMALIM et de la SEGAPAL, assistée de membres des chambres d'agriculture de l'Ain et du Rhône, a été chargée d'élaborer la charte de l'agriculture du Parc nature.

Fruit d'un travail important, la charte agricole précise la place et le rôle de l'agriculture dans le Parc nature. Elle reconnaît les agriculteurs comme de véritables partenaires et assure que l'agriculture se veut garante du respect de l'environnement et exemplaire dans ses relations avec le public qui fréquente le Parc nature. Nous souhaitons qu'elle ait une vocation opérationnelle et qu'elle soit l'élément fondateur de la mise en place de projets plus concrets de partenariat.

Cette charte, qui accompagne la convention d'exploitation signée pour les 10 prochaines années, est un véritable contrat entre le Parc et chaque agriculteur, listant les droits et les devoirs de chacun. C'est enfin un outil de travail qui sera amené à être réactualisé selon les évolutions de la législation, du milieu... Elle doit maintenant être appliquée.

Aujourd'hui reconnue, l'agriculture a tous les moyens pour devenir un élément important de la mise en œuvre du projet du Parc nature dans les prochaines années. Que l'ensemble des acteurs ayant contribué à l'élaboration de ce document soit ici remercié.

Nathalie GAUTIER
Présidente de la SEGAPAL



René BEAUVERIE
Président du SYMALIM



LE MOT DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Bien avant la création du Parc de Miribel Jonage, l'agriculture était présente sur le site et contribuait déjà à son aménagement.

L'urbanisation croissante, l'amélioration des techniques, le développement des échanges, l'augmentation du niveau de vie, sont autant de facteurs qui ont contribué à l'évolution qu'a connue ce Parc. L'agriculture elle-même a vécu de profondes mutations auxquelles elle a su répondre.

Fondamentalement gestionnaires de l'espace, il m'apparaît comme une évidence que les agriculteurs et leurs structures soient impliqués dans ce type de démarches, au cœur des territoires.

Dans une logique de partenariat, il s'agit aujourd'hui de devenir ensemble des acteurs de ce Parc nature pour répondre aux nouvelles attentes sociétales tout en maintenant la rentabilité de nos exploitations. Occasion de faire partager nos préoccupations mais aussi de faire connaître notre métier aux autres usagers de cet espace, c'est avec plaisir que je salue cette initiative qui nous engage réciproquement et pour longtemps.

Albert THIEVON
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Rhône-Alpes
Président de la Chambre d'Agriculture de l'Ain



- L'agriculture a été la première activité à investir le territoire du Parc. Nos grands-parents et parents ont contribué à son aménagement en défrichant de vastes zones afin de les rendre plus hospitalières et exploitables.

Ces dernières décennies notre métier a énormément évolué et nous avons dû nous adapter, notamment en abandonnant progressivement l'élevage, très contraignant et difficile à maintenir dans un contexte d'urbanisation croissante. L'assèchement des terrains du Parc nous a permis de développer les grandes cultures, mais il se poursuit toujours aujourd'hui et les rendements des cultures diminuent proportionnellement à l'abaissement du niveau de la nappe, d'où l'apparition de zones irriguées.

Aujourd'hui le Parc nous demande de nous adapter une nouvelle fois afin de prendre davantage en compte les spécificités de ce site, concernant aussi bien l'alimentation en eau potable, l'écrêtement des crues, le patrimoine naturel ou bien encore l'accueil du public. Tous ces objectifs sont bien connus de nous, et il est évidemment de notre devoir de nous engager à les suivre, tant que cela ne met pas en péril l'existence de notre exploitation.

Le public... élément indissociable du Parc. Il amène son lot de dégradations diverses, mais aussi de gens intéressés par un métier dont beaucoup se sont fait une fausse idée suite aux excès médiatiques. Aujourd'hui il est reconnu que l'agriculture assure une multifonctionnalité, notamment concernant le maintien de l'ouverture des paysages, et l'un de ses rôles pourrait également être de rappeler aux citoyens d'où vient ce qu'ils trouvent dans leurs assiettes et comment cela a été produit. Cette charte est déjà un premier élément de communication qui devrait servir à développer le dialogue entre les différents acteurs du Parc, et à revaloriser un métier parfois désavoué. Ainsi, le Parc peut être un moyen de communication et d'information entre le monde agricole et le grand public, notamment les enfants.

Nous avons bien compris les enjeux du Parc et sommes conscients des spécificités de ce dernier. Concernant l'aspect eau potable, le fait que toutes les communes du Parc soient situées en zone dite "vulnérable", fait qu'une réglementation déjà importante encadre nos pratiques. Cette charte nous rappelle ces engagements généraux et les complète compte tenu du caractère plus "naturel" de la zone.

Rien d'insurmontable donc, mais des habitudes à prendre, ce qui nécessitera un temps d'adaptation.

Mais au-delà des nouvelles contraintes, cette charte apporte également un partenariat et lance une dynamique qui, n'en doutons pas, ne pourra que nous être favorable.

Le fait d'être reconnu comme acteur du Parc est déjà un bon pas de franchi, et nous sommes prêts à nous investir pleinement dans ce rôle, bien que le temps nous manque souvent pour pouvoir faire tout ce qu'il y aurait à faire. Cependant, en raisonnant les actions de manière collective, chacun devrait pouvoir y participer à tour de rôle sans pénaliser le fonctionnement de son exploitation, contribuant ainsi à développer le partenariat avec le Parc.

Nous notons également que les engagements du Parc sont également très forts, et la mise en place de convention sur 10 ans est un élément de sécurisation non négligeable ! D'autant plus que le contexte périurbain dans lequel nous nous trouvons amène à la disparition progressive de terrains agricoles au profit du domaine bâti.

Espérons que cette charte contribuera à pérenniser l'activité agricole sur le Parc, en parfait accord avec les autres acteurs et fonctions du Parc.

André EYNARD



Christián JUFFET



Pierre LAGER



Jacques PLANTIER



Laurent SORNIN



Philippe VACHER



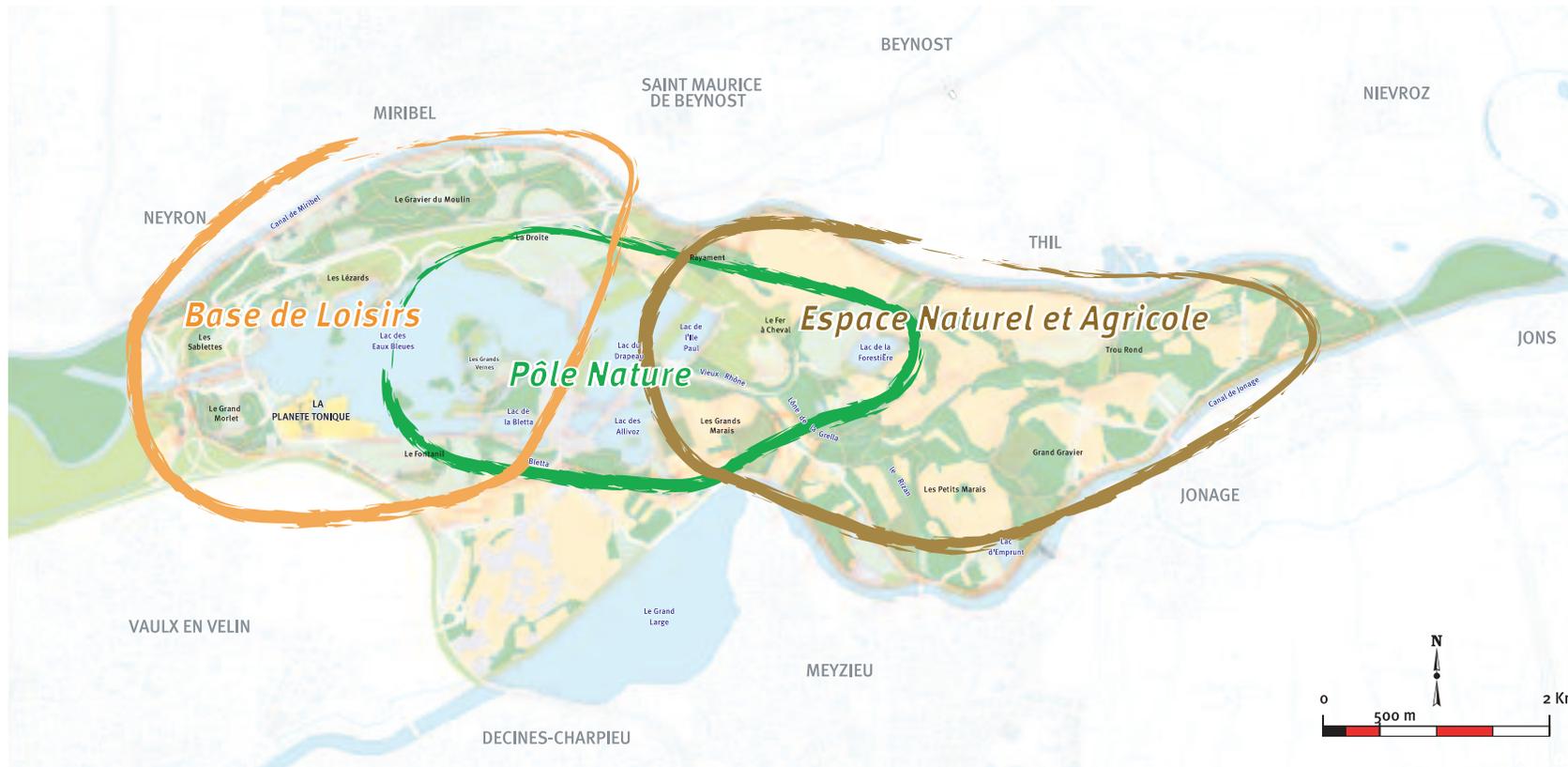
Agriculteurs référents du Parc

Historique et Contexte	p. 6
Les vocations du Parc et l'agriculture	p. 9
L'eau potable, une ressource relativement protégée	p. 9
Les crues, une évolution préoccupante	p.11
Un patrimoine naturel riche en relation étroite avec une agriculture à double facette	p.13
Les loisirs et l'agriculture : deux activités cohabitant tant bien que mal, dans une indifférence réciproque	p.15
Les engagements réciproques	p.16
Le statut de l'agriculture du Parc	p.17
L'agriculture et le Parc (gestion, aménagements)	p.18
L'agriculture et le public	p.21
L'agriculture et l'eau	p.22
L'agriculture et la nature	p.28
Possibilités d'évolution de l'agriculture	p.30
Mise en œuvre de la charte et évaluation	p.31
Les partenaires	p.32



► Le diagnostic agricole du Parc en 2003 :

- 290 hectares de grandes cultures
- 110 hectares de jachères et prairies
- De rares animaux (chevaux de loisir)
- Une relative méconnaissance de la réglementation
- Un raisonnement des pratiques assez empirique mais n'aboutissant pas forcément à des excès



► **Le Parc nature en chiffres :**

- 2 départements / 11 communes
- 2200 hectares
- 700 hectares de milieux protégés
- 400 hectares agricoles
- 350 hectares de plans d'eau
- 3 500 000 visiteurs par an, soit le 14^{ème} site touristique français

► **Le SYMALIM, un syndicat mixte réunissant 16 collectivités locales :**

- 3 collectivités supra-communales :
Communauté urbaine de Lyon,
Conseil général du Rhône et Conseil général de l'Ain
- 7 communes du Rhône : Lyon, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Décines-Charpieu, Meyzieu, Jonage et Jons
- 6 communes de l'Ain :
Neyron, Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost, Beynost, Thil et Niévroz

► **La SEGAPAL, la Société d'Economie Mixte gestionnaire**

- Un conseil d'administration composé de :
SYMALIM, Département du Rhône et de l'Ain, CDC, CAF de Lyon, Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, C.D.T. du Rhône et S.C.E.T
- 70 personnes pour une gestion globale du site (gestion de l'espace, sécurité, études, animation...)
- Une convention de régie intéressée avec le SYMALIM jusqu'en 2012.

► Une île où la problématique de l'eau domine

Dès 1858, avec le vote d'une loi sur les champs d'expansion de crue, le site de Miribel Jonage se voit confirmer un rôle de protection de l'agglomération lyonnaise contre les crues du Rhône. En effet, aucune digue ne doit alors faire obstacle aux débordements sur le lit majeur du Rhône. Les canaux de Miribel (1848-1857) pour la navigation, puis de Jonage (1892-1899) pour l'hydroélectricité sont d'ailleurs conçus à l'époque dans le respect de ce principe.

La création des canaux a cependant progressivement limité la dynamique de l'eau au cœur de l'île, entraînant un assèchement qui a ainsi permis aux agriculteurs de commencer à valoriser les terrains en les défrichant. Jusque dans les années 1960, le site n'accueille donc qu'une activité de production hydroélectrique et une agriculture d'importance secondaire, se combinant toutes deux parfaitement avec cette fonction d'écrêtement des crues.

Au début des années 1960, différentes études montrent qu'il est possible d'aménager l'île, en surélevant certains secteurs, sans pour autant pénaliser le champ d'expansion des crues, permettant ainsi d'envisager le développement d'infrastructures telle que l'autoroute A42. Le principe retenu alors est de reblayer le nord et le sud de la zone, en laissant le centre à l'écoulement des crues. Il est même proposé de compenser la mise hors d'eau partielle par la mise en eau du reste de l'île, permettant ainsi l'installation d'un plan d'eau consacré aux loisirs, aux portes de Lyon. De vastes projets d'extraction sont alors lancés. De même, les défrichements pour l'agriculture s'intensifient et les paysages évoluent progressivement des brotteaux (prairies pâturées) aux parcelles cultivées.

En parallèle, la croissance de l'agglomération et ses conséquences en terme d'augmentation des besoins d'approvisionnement en eau potable et de pollution des eaux de surface en aval font que se développent les prélèvements en nappe souterraine, de préférence en amont de Lyon.

On notera ainsi la mise en service des champs captants de Charmy en 1957 puis de Crépieux en 1968 à l'aval de l'île. Par la suite, le principal plan d'eau créé sera désigné ressource alternative en eau potable (1986).

► La naissance du Parc et le développement des loisirs

C'est dans ce contexte que naît le SYMALIM (SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DU PARC DE LOISIRS ET DU LAC DE MIRIBEL-JONAGE), le 1^{er} avril 1968. Le syndicat, suite à une déclaration d'utilité publique, acquiert progressivement les différentes parcelles qui constituent aujourd'hui le Parc et les aménage peu à peu. Dès 1974 débute le creusement du premier plan d'eau, et l'ouverture au public se fait en 1976.

C'est en 1979, avec l'ouverture du centre sportif, qu'est créée la SEGAPAL (SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR LA GESTION ET L'AMENAGEMENT DES EQUIPEMENT DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU PARC DE MIRIBEL-JONAGE), qui est mandatée par le SYMALIM pour assurer la gestion du Parc et la maîtrise d'ouvrage déléguée des projets à venir. Elle remplace la SERL (Société d'Equipelement de la Région Lyonnaise) qui s'était occupée de cette gestion jusque là, notamment concernant les démarches d'acquisition foncière. Les aménagements successifs attirent de plus en plus de monde, et le Parc devient progressivement victime de son succès, avec une augmentation croissante du nombre de visiteurs, de plus en plus difficiles à gérer.

Les extractions se multiplient donc afin d'aménager un vaste plan d'eau pour les activités nautiques. Il est alors envisagé d'étendre ce lac à l'ensemble du Parc, ce qui semble condamner l'agriculture sur le site.

► La prise de conscience de l'importance écologique du site

Enfin, durant les années 1980, le développement de la sensibilité écologique en France a abouti à la découverte de l'intérêt écologique spécifique du site. En effet, sa relation intime avec le milieu aquatique, la puissance des nappes souterraines et l'effet régénérateur des crues conduisent au développement d'une biodiversité particulièrement intéressante. C'est pourquoi en 1991 l'île est classée en zone inaltérable au schéma directeur et les projets d'extension des lacs sont abandonnés.

L'agriculture qui était jusqu'alors théoriquement vouée à la disparition par la création de ces lacs pouvait espérer être maintenue sur le site.

Cependant, comme elle avait été jusque là quelque peu “oubliée”, puisque condamnée à moyen terme, le contact avec les exploitants agricoles s'était peu à peu perdu. Les “conventions d'occupations précaires” obtenues à la constitution du Parc sont progressivement arrivées à terme lors des départs successifs en retraite sans descendance. Mais sur le terrain, d'autres agriculteurs ont pris la relève sans que cela ne donne lieu à la mise en place de nouvelles conventions. Les exploitants, bien que sans droit ni titre, se sont en quelques sortes appropriés les terrains. Etait-ce avec le consentement des propriétaires de l'époque ? Difficile à dire aujourd'hui. Toujours est-il qu'au début des années 90, le Parc ne connaissait plus ses exploitants et leurs pratiques.

► Une évolution préoccupante aboutissant à la détermination d'enjeux prioritaires

Suite au classement du site, il fallait trouver d'autres manières de mettre en valeur le Parc, ce qui donna lieu en 1992 à une vaste réflexion. Or celle-ci pointa de nombreux dysfonctionnements se traduisant notamment par un appauvrissement de la biodiversité aussi bien terrestre qu'aquatique, une diminution du potentiel d'écrêtement des crues, une eutrophisation accélérée des lacs, des risques accrus de pollution de la ressource en eau et des problèmes de fréquentation.

C'est à la suite de cette remise à plat de l'état des connaissances et des projets que fut élaborée en 1993, une charte d'objectifs qui fixa les quatre fonctions prioritaires du site, à savoir :

- préserver la ressource en eau potable
- restaurer le champ d'expansion des crues
- valoriser le patrimoine naturel
- développer les loisirs de plein air

Les autres activités (agriculture, sylviculture, chasse, pêche...) sont évoquées dans ce document en insistant sur le fait que leur existence est subordonnée au respect des objectifs principaux.

► Le Plan directeur et la place de l'agriculture

Une étude est menée en 1994 afin de redécouvrir les exploitants agricoles du Parc et leurs pratiques. Mais malgré les questions soulevées, les relations entre le Parc et les exploitants restent limitées. Le dossier est relancé en 2003, avec l'élaboration du Plan Directeur. En effet, la mise en place d'une gestion concertée du milieu, propre au Plan Directeur, a rendu indispensable la définition d'une ligne de conduite pour l'agriculture du Parc. De plus, une régularisation des exploitants s'imposait afin d'en faire de véritables partenaires.

Cette charte peut en quelque sorte être considérée comme la partie agricole du plan directeur, et comme ce dernier, elle est fondée sur les quatre orientations prioritaires définies dès 1994 et qui guident toujours la ligne de conduite du Parc aujourd'hui.

Différentes rencontres ont été organisées avec les exploitants afin d'élaborer le contenu de ce document qui, souhaitons le, permettra à l'agriculture de s'insérer dans le contexte particulier du Parc, et pourra servir de référence pour d'autres sites.



*Photo aérienne du site en 1956 :
les parcelles agricoles sur Meyzieu et Jonage sont en partie déjà présentes*

L'eau potable, une ressource relativement protégée

► Une fonction majeure pour 1,2 millions de personnes

Le captage d'eau dans l'île de Miribel-Jonage est une activité essentielle puisqu'elle alimente la quasi-totalité de la population de la communauté urbaine de Lyon.

Le principal élément de cet approvisionnement en eau est le champ captant de Crépieux-Charmy qui s'étend sur 375 ha en aval du Parc et qui pompe en permanence dans la nappe souterraine une quantité d'eau atteignant les 300 000 à 550 000 m³ par jour.

En cas de pollution du Rhône, ce sont les pompages de secours de Décines-Charpieu, Meyzieu, Jonage et surtout du lac des Eaux Bleues qui prendraient le relais.

► Des protections réglementaires multiples...

On comprend ainsi mieux les enjeux de la protection d'une telle ressource. Des périmètres de protection de captages recouvrent ainsi actuellement une grande partie du Parc, et limitent certaines activités sur ces zones. Jusqu'en 2003, les périmètres n'induisaient cependant que peu de contraintes sur l'agriculture.

Une révision de l'ensemble des périmètres de captage a été lancée en 2004, aussi bien au niveau du zonage que des contraintes qui leurs sont inhérentes. En effet, la DUP des captages de secours remonte à 1976, sauf celle du lac des Eaux Bleues qui date de 1986. A cette époque, les données hydrologiques et les problèmes de pollution agricole diffuse n'étaient pas encore bien connus.

D'après les premiers éléments disponibles, les périmètres devraient largement évoluer et les mesures concernant l'agriculture se multiplier.

Les différentes communes constitutives du Parc sont également toutes classées en zone vulnérable nitrate d'après l'arrêté N° 02-489 portant délimitation des zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sur le bassin Rhône Méditerranée Corse.

Des programmes d'actions ont donc été mis en place dès 1996 dans l'Ain et 1997 dans le Rhône. Ils portent sur les préconisations à suivre concernant l'enregistrement des pratiques de fertilisation, le calcul de la dose d'azote à apporter, le fractionnement des apports,...

Ces programmes se déroulent sur des périodes assez courtes, afin de pouvoir les faire évoluer selon les résultats des diagnostics réalisés. Cet objectif de qualité de l'eau, fixé par le Parc dès 1993, est donc largement repris par la réglementation qui se durcit progressivement, à une échelle plus globale en France.

► ... mais insuffisantes ?

En dehors des périmètres de protection de captages, les contraintes pesant sur l'exploitation ne concernent que la fertilisation azotée. En effet, la fertilisation phosphatée n'est pour l'instant pas un objectif prioritaire, alors que cet élément joue un rôle important dans les phénomènes d'eutrophisation. De même, l'aspect phytosanitaire n'est pour l'instant pas pris en compte par la réglementation. Tout repose sur l'homologation des produits qui est d'ailleurs remise en cause. Dans l'optique de la préservation de l'eau (et de la nature), et compte tenu de la polémique actuelle entourant ces produits, il serait également souhaitable de gérer au mieux ces substances.

Au-delà du simple respect de la réglementation, le Parc souhaite donc accompagner les agriculteurs vers une évolution des pratiques plus large.

► Un impact agricole difficilement quantifiable

Si le fonctionnement hydrogéologique est bien connu, il n'existe que peu d'analyses qualitatives à l'échelle du Parc. Les données disponibles proviennent des pompages d'eau potable dans la nappe, et la puissance de cette dernière contribue à fortement diluer les apports exogènes, ce qui se traduit par une bonne qualité générale de l'eau. Ces seules mesures ne permettent donc pas de prouver ou d'infirmer un bon raisonnement des apports.

Ainsi, la dernière campagne sur les eaux de surfaces réalisée en 1998 a permis de suspecter une pollution diffuse de nitrate (concentration > 25 mg/l) dans certains secteurs.

Les crues, une évolution préoccupante

Un champ d'expansion qui se réduit

Depuis toujours, le site joue un rôle d'écrêtement en cas de crue en offrant une large superficie pour l'étalement de l'eau débordant du canal de Miribel, qui se trouve alors ralenti par la végétation en place. Ceci permet de préserver les zones habitées en aval contre un flot qui s'avèrerait dévastateur s'il restait complètement chenalisé.

Cependant, après les premiers aménagements de l'île au début du siècle, des problèmes hydrauliques sont apparus, se caractérisant principalement par un enfoncement du canal de Miribel, qui draine les nappes phréatiques alentours, et un comblement des lônes et du vieux Rhône.

On constate ainsi que lors des crues, l'eau ne se répand plus sur l'ensemble de l'île, mais est canalisée en direction des plans d'eau.

La première conséquence de ce phénomène pour le Parc est la diminution de son rôle d'écrêtement. Par ailleurs, la concentration de l'eau sur des axes préférentiels aboutit à un arrachement des terres qui vont alors sédimenter les lacs, accélérant du même coup le phénomène d'eutrophisation par un enrichissement en éléments fertilisants.

Le Parc a donc décidé de tout faire pour restaurer la dynamique hydraulique passée afin de permettre un parfait étalement des crues et donc de préserver les zones avales et riveraines, mais aussi, à une échelle plus locale, les terrains du Parc et la qualité de l'eau des lacs.

Des pratiques agricoles à adapter

Au niveau agricole, l'enfoncement du canal de Miribel et de la nappe phréatique a entraîné l'assèchement des brotteaux (marais arbustif) qui ont pu être défrichés et mis en culture.

Bien que cultivables, ces terrains sont encore en partie submersibles. Les crues de faible amplitude n'ont que peu d'impact sur les cultures (ensablement) et les agriculteurs prennent donc le risque de cultiver ces parcelles. Mais en cas de crue plus importante, des phénomènes érosifs apparaissent et certaines pratiques agricoles contribuent à les amplifier, notamment en laissant les terres nues l'hiver. Ainsi, sans végétation au sol, il n'y a pas de racine pour fixer la terre, et celle-ci est alors facilement arrachée par les flots.

Il existe plusieurs moyens de limiter ces phénomènes (haies, bandes enherbées, cultures d'hiver, cultures intermédiaires...), mais cela implique des contraintes, techniques et économiques, que les agriculteurs ne peuvent et ne souhaitent pas assumer seuls.



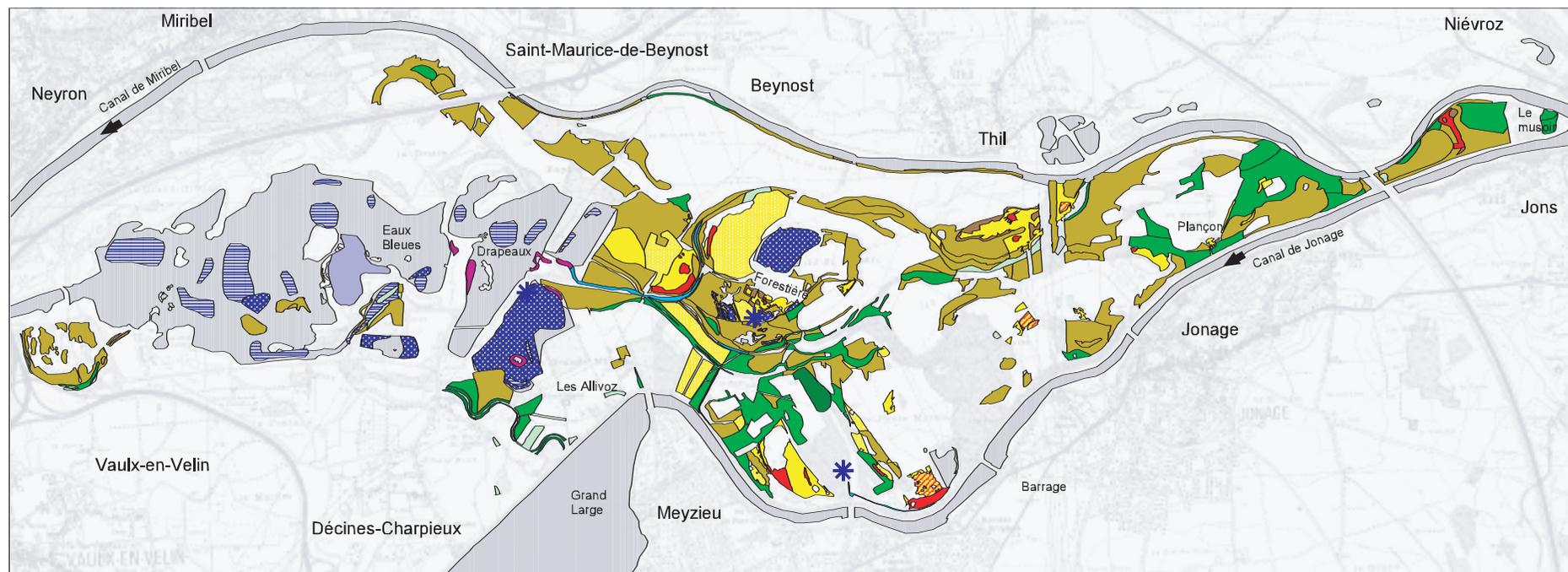
Zone amont lors de la crue de 1982

On peut également penser aux pratiques de fertilisation phosphatée qui doivent être aussi raisonnées, plus particulièrement sur les passages de crues, afin de ne pas contribuer à un enrichissement du sol en phosphore. En effet, lors d'une crue, un arrachement de terre chargée en cet élément contribuerait à l'accélération de l'eutrophisation des lacs, car le phosphore est généralement un facteur aggravant de ce phénomène.

Enfin, quelques parcelles sont aujourd'hui protégées contre les inondations (digues, merlons, fermetures de lônes...) en partie à cause d'aménagements liés au Parc. Or ceci contribue à la chenalisation des eaux. Bien que les agriculteurs puissent souhaiter protéger leurs terres dans l'avenir, de telles interventions ne pourraient que diminuer la capacité d'écrêtement des crues, et sont d'ailleurs non conforme à la réglementation.

Dans la suite du document, les thématiques de préservation de la ressource en eau potable et de restauration du champ d'expansion des crues seront réunies dans une même problématique "Eau".

Les habitats communautaires



Scan 25 JUN 2011 10:05:17 (UTC) 4073 4182

Habitats aquatiques

- Gazons amphibies
- Eaux courantes à renoncules
- Eaux eutrophes naturelles
- Eaux mésotrophes à characées
- Mosaïque d'habitats aquatiques
- Cladiaies

Habitats ouverts et semi-ouverts

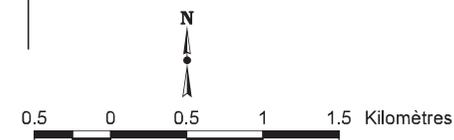
- Prairies sèches
- Pelouses sèches
- Friches à graminées, susceptibles d'évoluer vers la prairie sèche
- Mosaïques prairies/pelouses
- Saulaies à Saule drapé

Habitats forestiers

- Aulnaies-frênaies
- Frênaies -chênaies
- Peupleraies sèches
- Saulaies

Relevés de terrain : J.L. Gaden
 Il de Crépieux-Charmy : données CREN

Document d'Objectifs du site Miribel-Jonage FR8201785
 Opérateur Jean-Louis Michelot Consultant février 2002



Un patrimoine naturel riche en relation étroite avec une agriculture à double facette

► Une biodiversité remarquable...

Le Parc présente une diversité de milieux naturels particulièrement intéressants (prairies sèches, lônes, forêts alluviales, plans d'eau...), qui sont l'abri d'une faune et d'une flore spécifiques, dont des espèces rares et/ou protégées telles que des orchidées (Orchis odorant, Epipactis rhodanensis), des castors, oiseaux d'eau... De nombreux inventaires ont été réalisés et un suivi est conduit en permanence par différentes associations (CORA, FRAPNA,...).

Le Parc fait ainsi partie de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique ou Floristique (ZNIEFF) lancé en 1982 par le ministère de l'environnement.

► ... mais en péril ?

Les ZNIEFF n'ont cependant pas de dimension réglementaire. Or on constate que la biodiversité du site a diminué au cours des dernières décennies, du fait de l'assèchement de l'île, des aménagements du Parc, de l'extension des gravières et de l'agriculture intensive.

D'un autre côté, les nouveaux espaces "renaturés" que constituent les plans d'eau et leurs berges accueillent de nouvelles espèces souvent intéressantes.

► Un renforcement de la protection des milieux sensibles

Depuis 1993, la valorisation du patrimoine fait partie des vocations du Parc ; l'aménagement de l'espace a donc été conçu de façon à limiter les impacts des activités humaines et restaurer les milieux dégradés.

Une nouvelle phase de la prise en compte de la biodiversité s'ouvre avec l'intégration du Parc dans le réseau "Natura 2000" des sites pris en compte au titre de la directive européenne sur les habitats (92/43 CEE). Le document d'objectifs définissant les mesures à prendre pour préserver et améliorer la biodiversité du site devrait être achevé courant 2005.

Les parcelles agricoles ne devraient pas être concernées par les contraintes propres à Natura 2000 puisque ces terrains ne constituent pas en tant que tels des habitats d'intérêt communautaire.

► Une agriculture apportant de la diversité...

Depuis plusieurs années déjà, l'agriculture est reconnue comme n'étant pas une simple activité de production. On parle de multifonctionnalité de l'agriculture.

Elle permet de maintenir les milieux ouverts, sans quoi l'amont du Parc ne serait plus qu'une vaste forêt peu diversifiée.

Les cultures abritent également une faune propre aux différentes espèces implantées et amènent donc une certaine biodiversité.

► ... mais pouvant aussi lui être préjudiciable

Cependant, l'agriculture peut aussi présenter des nuisances, et ce d'autant plus lorsqu'elle tend vers l'intensification. Or rappelons que l'agriculture du Parc a évolué du pâturage extensif à la polyculture intensive.

Ainsi, l'agriculture peut s'avérer aller à l'encontre de la vocation patrimoniale du Parc si aucun compromis n'est trouvé.

Quelques problèmes peuvent être évoqués :

- L'agriculture, lorsqu'elle est en contact direct avec des milieux naturels sensibles (lônes, marais) peut entraîner des impacts négatifs localisés : pollution, abaissement de la nappe durant les pompages...
- Les jachères, nombreuses sur le parc, accueillent certaines espèces animales, dont les perdrix, faisans, lièvres... Leur broyage peut, selon la méthode employée, la vitesse de travail, la date de passage... s'avérer destructeur sur la petite faune. Dans le cas contraire, lors d'absence d'entretien, des problèmes de santé publique peuvent se poser (ambrosie) et à plus long terme, l'embroussaillage de la parcelle pourra s'avérer préjudiciable en terme de biodiversité.
- Les traitements phytosanitaires, bien qu'indispensables au développement des cultures, s'avèrent être largement décriés (mortalité des abeilles...) sans que les études ne puissent définitivement les incriminer ou mettre hors de cause ces produits.
- On pensera également au développement de la monoculture et à la diminution du nombre d'espèces végétales entrant dans les rotations, qui aboutissent finalement à une uniformisation du paysage et une diminution de la biodiversité.

Les loisirs et l'agriculture : deux activités cohabitant dans une indifférence réciproque

► Un lieu de détente pour les citadins

Libre d'accès et gratuit, le Parc nature draine une foule annuelle de plus en plus nombreuse, dépassant les 3,8 millions de visiteurs en 2003 et venant pratiquer diverses activités de loisirs telles que la promenade, le jogging, le VTT, la planche à voile, la baignade, la pétanque...

Le Parc a aussi développé un centre sportif (la Planète Tonique) qui propose des activités nécessitant un minimum de structures (golf, aviron, tennis, badminton, escalade, nautisme...), et plus récemment un "Pôle Nature" qui permet, grâce à des animateurs spécialisés, de découvrir les mystères de dame nature. Ces activités, destinées à un public varié (individuels, groupes, scolaires, entreprises), n'interfèrent quasiment pas avec la problématique agricole.

► Une agriculture aux impacts limités sur les activités de loisir

L'agriculture a peu d'impact sur les pratiques de loisirs en comparaison des bénéfices (maintien de l'ouverture des paysages et des chemins).

Toutefois, les cultures de haute taille limitent fortement le champ de vision des promeneurs et peuvent même faire éprouver un sentiment d'oppression si elles sont implantées au raz des sentiers.

De même, la superficie importante de certaines parcelles peut rendre la longueur des promenades vite importante ou imposer de grands détours entre deux points, ce qui peut amener les moins respectueux à couper en travers des parcelles.

La circulation de véhicules agricoles (tracteurs, mais surtout voitures pour le suivi des parcelles et camions pour la récolte) soulèvent aussi des questions en terme de sécurité des piétons et cyclistes.

Ainsi, le regroupement des parcelles agricoles peut tout de même présenter des intérêts en limitant les déplacements des engins agricoles (et donc gain du temps), mais aussi de rentabiliser des analyses de terre trop coûteuses sur de petites parcelles.

Globalement, ce sont les loisirs qui perturbent l'activité agricole (cueillette sauvage, détritits, piétinement...) plutôt que l'inverse.

► Des tensions liées à une ignorance mutuelle

Les principaux conflits viennent du fait que certaines parcelles agricoles sont situées sur des grands axes de circulation de VTT ou de piétons, et que le Parc a été amené à créer des chemins passant en bordure de ces parcelles. Or ceci peut s'avérer préjudiciable aux yeux de certains agriculteurs, qui peuvent alors être tentés de faire disparaître ces chemins ou sentiers en les labourant, empêchant ainsi les vététistes de passer.

De leur côté, certains visiteurs ne respectent pas non plus les chemins et sont tentés de couper au travers des parcelles.

Cette circulation entraîne aussi l'apport de divers détritits qui finissent plus souvent dans les parcelles que dans les poubelles. Par ailleurs, certaines jachères peuvent attirer des rassemblements de jeunes qui restituent rarement la parcelle dans son état initial.

Les visiteurs n'ont pas conscience de leurs gestes car ils ne savent pas ce que cela implique pour les exploitants. Quant aux exploitants, ils n'ont pas les moyens de faire passer leurs messages et finissent par se renfermer sur eux-mêmes, et ce d'autant plus lorsque les médias s'acharnent sur les nuisances agricoles sans en valoriser les bénéfices.

Cette situation ne pourra que se dégrader compte tenu du développement de la fréquentation sur la partie amont ; à moins que le dialogue soit rétabli.

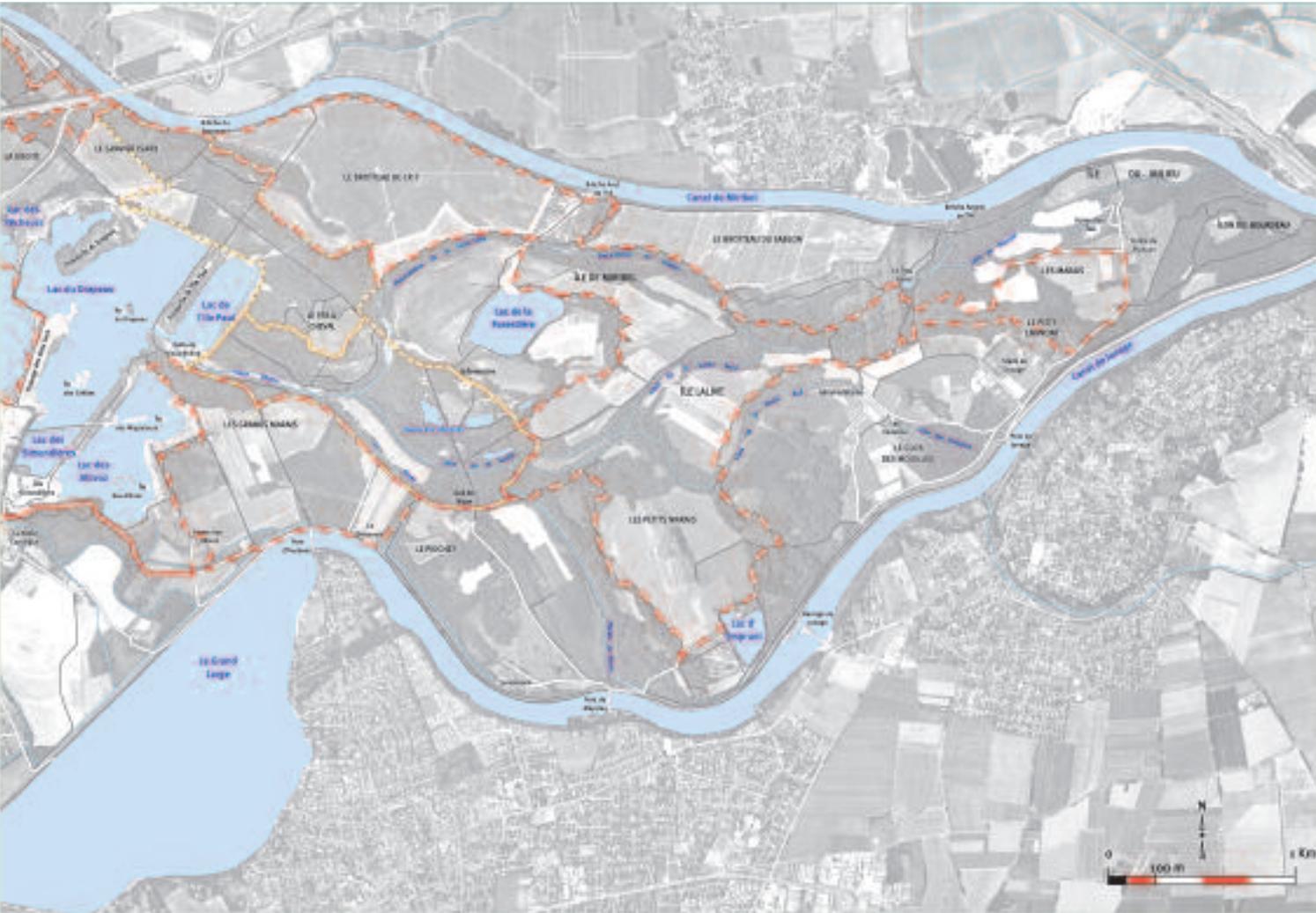
► Un dialogue souhaitable et attendu par tous

Dans le cadre d'une gestion concertée du milieu, l'agriculture pourrait occuper une autre place dans la dynamique des "loisirs" du Parc en devenant un sujet de pédagogie.

On voit en effet se développer l'intérêt des citadins vis-à-vis du monde agricole, notamment à travers le salon de l'agriculture, le développement des sentiers et autres fermes pédagogiques... Or, le besoin de reconnaissance des agriculteurs et d'amélioration de leur image vis-à-vis du public ressort comme étant leur troisième objectif prioritaire après l'amélioration du revenu et des conditions de travail (étude réalisée auprès de 175 agriculteurs de Rhône-Alpes).

Le Parc pourrait donc contribuer à développer un outil de communication et de pédagogie de l'agriculture en partenariat avec ses agriculteurs, qui renforceraient ainsi leur rôle d'acteur du Parc. Agriculteurs et animateurs du Pôle Nature pourraient définir ensemble différents projets pédagogiques...

Plan des circuits VTT et des sentiers pédestres



Exemple de débordement du public pouvant générer des conflits



Ici l'agriculteur a retourné la terre jusqu'au ras de la parcelle alors qu'un sentier VTT la longeait. La réaction des VTTistes est sans appel.

- La mise en œuvre de ce projet n'a été possible que par l'adhésion et la participation de nombreux partenaires que nous remercions ici.

► Les porteurs du projet :

SYMALIM

- René BEAUVÉRIE (Président)
- Anne MOIGNARD (Directrice)

SEGAPAL

- Nathalie GAUTIER (Présidente)
- Didier MARTINET (Directeur général)

► La commission Agriculture :

Elus

- Daniel PAGE (Président de la commission)
- Claude BARBET
- Jacques BERTHOU
- Robert LAJOUS
- Zohra PIONIN

Techniciens

- Mickaël EYRAUD (SEGAPAL)
- Jean Louis MICHELOT (Consultant)
- Olivier PILLONEL (SYMALIM)

Agriculteurs référents

- André EYNARD (Jons)
- Christian JUFFET (St Maurice de Beynost)
- Pierre LAGER (Jonage)
- Jacques PLANTIER (Mionnay)
- Laurent SORNIN (Jonage)
- Philippe VACHER (Meyzieu)

► Les techniciens SEGAPAL ayant contribué au projet :

- Jean-Yves CARTIER pour les aspects "Relation avec le Public"
- Claude COSTE pour les visites de terrains
- Christophe JARRAUD pour la cartographie
- Mathieu KACZMARCZYK pour les aspects "Eau"
- Nicolas SANIAL pour les aspects "Nature"

► Les organismes et personnes associés :

- Cabinet JAKUBOWICZ & ASSOCIES
- Chambre d'Agriculture de l'Ain
- Chambre d'Agriculture du Rhône
- Chambre d'Agriculture Rhône-Alpes
- Grand Lyon
- DDAF de l'Ain
- DDAF du Rhône
- ARVALYS
- Parc de la Deûle
- Sentier des grandes terres
- Gérard MEUSY
- Patrick NIVOT
- Jean-Pierre LUXCEY
- Marta PASUT-MOYNE
- Séverine RABANY
- Véronique BARDOT
- Albert THIEVON
- Laurent JOYET
- Jean-Marie VINATIER
- Véronique HARTMANN
- Muriel DURAND BOURLIER
- Catherine MARCELLIN
- Jean MOLINES
- Sébastien VERCOUTRE
- Louis GARIN
- Bernadette POMARES

► Les partenaires financiers :

- Grand Lyon
- Conseil Général de l'Ain
- Conseil Général du Rhône
- SYMALIM

Signature du propriétaire :

Signature du gestionnaire :

Signature de l'occupant :

Rédaction et illustration :

SEGAPAL

Maquette et infographie :

© Landscape

Crédit photos :

François GUY (Agence d'urbanisme du Grand Lyon),

Stéphane AUDRAS, SEGAPAL

Date de publication : décembre 2004

Imprimé sur papier recyclé



LES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

LES POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTION
DE L'AGRICULTURE

MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION
DE LA CHARTE

LES PARTENAIRES



Parc Nature de Miribel Jonage
SYMALIM / SEGAPAL
Chemin de la Bletta - 69120 Vaulx-en-Velin
Tél. : 04 78 80 56 20 - Fax : 04 72 04 07 95
www.parc-miribel.fr